



DOSSIERS DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE

FILES ON SCHOOL  
EDUCATION



## Les sections internationales

الشعب الدولية

2015



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE



EDUSCOL.  
EDUCATION.FR/  
DOSSIERS



# Sommaire

Un dispositif bilingue et biculturel	2
Les élèves de section internationale	3
Le parcours de formation en section internationale	3
Les enseignants de section internationale	4
Examens et diplômes	5
Les coefficients de l'OIB	6
Les sections internationales dans l'application « Admission post-bac » (APB)	8
En savoir plus	9



# Les Sections internationales

Cette brochure a pour objectif de mieux faire connaître les sections internationales et le profil des élèves ayant bénéficié de ce parcours de formation exigeant.

## QUELQUES CHIFFRES

### Les sections internationales, ce sont :

Près de **20 000** élèves dans le second degré en 2015

Près de **3 000** candidats chaque année à l'option internationale du baccalauréat (OIB)

Près de **100%** de réussite chaque année à l'OIB et plus de **80%** de mentions

Des élèves maîtrisant deux langues et deux cultures différentes<sup>1</sup>

### ■ UN DISPOSITIF BILINGUE ET BICULTUREL

Les sections internationales (SI) sont mises en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. L'originalité des SI est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

Plus que des sections linguistiques, elles constituent un dispositif de coopération bilatérale avec les autorités éducatives de ce pays, qui interviennent dans leur mise en place et leur suivi pédagogique ainsi que sur la valorisation du parcours de SI sur leur territoire.

Les SI scolarisent des élèves français et étrangers qui bénéficient ensemble **d'une formation non seulement bilingue mais aussi biculturelle**. Tout au long de leur scolarité, ils passent naturellement d'une langue à l'autre, d'une culture à l'autre, et traversent quotidiennement la frontière séparant les deux systèmes éducatifs.

---

<sup>1</sup> Le niveau attendu en fin de lycée dans la langue de la section est C1 et au-delà selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) allant des niveaux A1- A2 (utilisateur élémentaire) à C1-C2 (utilisateur expérimenté).

## 16 langues et 19 pays partenaires

Les sections internationales existent en allemand, anglais (avec des sections britanniques et américaines), arabe, chinois, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais (avec des sections portugaises et brésiliennes), russe, suédois.

### ■ LES ÉLÈVES DE SECTION INTERNATIONALE

Les sections internationales offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant les apprentissages dans leur langue maternelle.

Dans le même temps, les SI offrent à des enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et biculturel.

Pour être admis en SI, les élèves doivent présenter un dossier et passer un examen démontrant qu'ils disposent de compétences suffisantes dans la langue de la section.

### ■ LE PARCOURS DE FORMATION EN SECTION INTERNATIONALE

La formation en SI constitue un parcours exigeant. Elle peut commencer dès le CP pour aboutir à la classe de terminale. Les élèves de SI suivent une scolarité française à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire et selon la tradition pédagogique du pays partenaire. À partir du collège, deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programmes mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire :

- la « langue et littérature » : plus qu'un enseignement de langue étrangère, il s'agit d'un enseignement de lettres dans la langue de la section, au même titre que le français.
- l'histoire-géographie : le programme français est adapté de façon à laisser une large place à l'histoire et à la géographie du pays de la section.



Pour les SI chinoises uniquement, l'histoire-géographie est remplacée par des mathématiques en chinois.

## Horaires des enseignements spécifiques de section internationale

Niveau	Discipline concernée	Horaires spécifiques
École élémentaire	Toutes disciplines	Au moins 3 heures hebdomadaires dans la langue de la section.
Collège et Lycée d'enseignement général	Langue et littérature du pays de la section	5 à 7 heures hebdomadaires, dont 4 heures s'ajoutent aux horaires normaux d'enseignement
	Histoire-géographie <i>Toutes langues sauf chinois</i>	4 heures hebdomadaires, qui se substituent à l'enseignement habituel d'histoire-géographie, 2 heures hebdomadaires étant enseignées dans la langue de la section
	Mathématiques <i>SI chinoises uniquement</i>	1 heure 30 hebdomadaire s'ajoutant aux horaires normaux d'enseignement

Les enseignements spécifiques de SI occupent une proportion importante des horaires d'enseignement au collège (entre 32 et 39 % selon le niveau) et au lycée (entre 20 et 26 % selon les niveaux et les séries). Ils représentent 8 à 10 heures d'enseignement hebdomadaire dans la langue de la section, dont 4 heures supplémentaires par rapport aux horaires normaux d'enseignement.

Les enseignements sont généralement complétés par des activités périscolaires liées à la culture du pays. Ces activités sont le plus souvent organisées à l'initiative des associations de parents d'élèves et participent largement à la création de l'esprit biculturel, voire multiculturel des sections internationales.

### ■ LES ENSEIGNANTS DE SECTION INTERNATIONALE

Les enseignants de section internationale sont le plus souvent locuteurs natifs de la langue qu'ils enseignent et titulaires des diplômes d'enseignement du pays partenaire. Lorsqu'il s'agit d'enseignants

français, ils bénéficient d'une expérience d'enseignement dans le système du pays partenaire de la section. Dans tous les cas, leur nomination doit être approuvée par le ministre chargé de l'éducation nationale. Les autorités éducatives du pays partenaire mettent parfois ces enseignants à disposition des sections internationales. Elles participent dans tous les cas à leur suivi pédagogique

### ■ EXAMENS ET DIPLÔMES

Les élèves ayant suivi un parcours de formation en section internationale passent des épreuves spécifiques au diplôme national du brevet (DNB) et au baccalauréat de façon à obtenir l'option internationale du DNB et l'option internationale du baccalauréat (OIB), qui jouit d'une reconnaissance importante notamment auprès des universités étrangères.

**Le DNB « option internationale »** est constitué :

- de l'ensemble des épreuves de droit commun ;
- de deux épreuves spécifiques orales en langue et littérature et en histoire-géographie (mathématiques pour les SI chinoises), affectées chacune du coefficient 1. Les deux épreuves sont conduites dans la langue de la section.

**Le baccalauréat OIB** est constitué :

- des épreuves obligatoires de droit commun correspondant à chaque série, à l'exception des épreuves écrite et orale de première langue vivante (LV1) et de l'épreuve d'histoire-géographie ;
- d'une épreuve spécifique de langue et littérature dans la langue de la section, se substituant aux épreuves obligatoires de LV1 ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale ;
- d'une épreuve spécifique d'histoire-géographie se substituant à l'épreuve d'histoire-géographie de droit commun ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale.
- pour les sections chinoises, outre l'épreuve spécifique (écrite et orale) de langue et littérature, une épreuve spécifique de mathématiques, elle aussi en deux parties écrite et orale, s'ajoute à l'épreuve de mathématique de droit commun ; l'épreuve d'histoire-géographie, elle, reste l'épreuve de droit commun.



## ■ LES COEFFICIENTS DE L'OIB

Pour obtenir l'indication « option internationale » sur le diplôme du baccalauréat, le candidat doit obtenir une moyenne d'au moins 10/20 dans l'ensemble des épreuves, spécifiques et non spécifiques. L'OIB fait ainsi partie intégrante du baccalauréat de l'élève, autrement dit, une fois inscrit en OIB, le candidat ne peut obtenir son diplôme indépendamment des épreuves spécifiques.

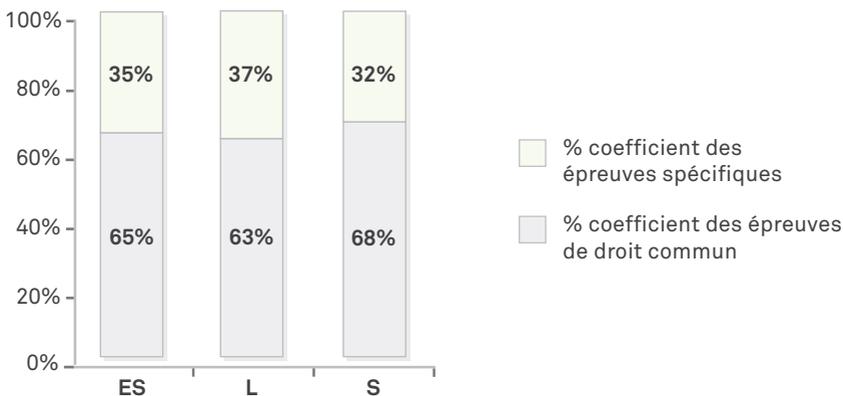
Les coefficients relativement élevés de ces épreuves leur font ainsi jouer **un rôle important pour l'obtention du diplôme ou celle d'une mention.**

### Coefficients comparés des épreuves spécifiques et des épreuves de droit commun

Épreuves de droits commun	ÉCRIT + ORAL					
	ES	L	S			
Langue vivante 1	3	4	3			
	ÉCRIT					
	ES	L	S			
Histoire-géographie	5	4	3			
Épreuves spécifiques OIB	ÉCRIT			ORAL		
	ES	L	S	ES	L	S
Langue et littérature OIB	5	6	5	4	4	4
OIB - Histoire-géographie	5	5	4	4	3	3
OIB - Mathématiques	3	3	3			

**À savoir :** En section internationale, les deux notes de l'écrit et de l'oral sont séparées, avec chacune leur coefficient propre.

## Baccalauréat OIB - Poids relatif des coefficients des épreuves spécifiques et des épreuves de droit commun



**NB :** Les proportions peuvent légèrement varier en fonction des spécialités choisies au sein de chaque série

À titre de comparaison, dans le baccalauréat de droit commun, les épreuves de LV1 et d'histoire-géographie auxquelles se substituent les épreuves spécifiques de l'OIB représentent 20% en série ES, 21% en série L et 15% en série S.

### Une section internationale n'est pas...

... une section européenne ou de langue orientale (SELO). A la différence de la SELO, la SI peut commencer à l'école élémentaire. Le poids des enseignements spécifiques est beaucoup plus lourd en SI, ces sections s'adressant principalement à des élèves maîtrisant déjà la langue de la section du fait de leur contexte familial.

... une section binationale (Abibac, Bachibac, Esabac). Ces dernières s'adressent à tous les élèves motivés par l'apprentissage renforcé de la langue allemande, espagnole ou italienne. Au terme de leur parcours, qui débute au niveau lycée, ces élèves obtiennent, outre le baccalauréat français, le diplôme de fin d'étude secondaire du pays partenaire (*Abitur* allemand, *Bachiller* espagnol ou *Esame di Stato* italien).



### L'OIB n'est pas ...

... un double-diplôme franco-étranger\*. Il s'agit d'une modalité spécifique du baccalauréat français accordant un poids important aux compétences et aux connaissances liées à la langue, à la culture et aux pratiques pédagogiques du pays partenaire. Les autorités éducatives partenaires jouent un rôle essentiel dans la mise en place des sujets et les corrections des épreuves de l'OIB. Elles contribuent également à la reconnaissance de l'OIB, notamment auprès des universités les plus prestigieuses de leur pays.

... une option s'ajoutant aux épreuves du baccalauréat. Les épreuves spécifiques se substituent en partie aux épreuves de droit commun et jouent, malgré le terme d'« option », un rôle important dans l'obtention du diplôme.

... l'*International Baccalaureate* (IB), qui ne relève pas du ministère français en charge de l'éducation nationale mais de la fondation IBO (*International Baccalaureate Organization*) située à Genève.

---

## ■ LES SECTIONS INTERNATIONALES DANS L'APPLICATION

### « ADMISSION POST-BAC » (APB)

Les bulletins et les fiches pédagogiques des élèves inscrits en section internationale disposent d'une ligne supplémentaire intitulée « Langue et littérature étrangère en langue étrangère » (à ne pas confondre avec la « Littérature étrangère en langue étrangère » propre à la série L).

En fonction des établissements, cette ligne « Langue et littérature étrangère en langue étrangère » vient se substituer ou s'ajouter à la ligne « Langue vivante 1 » (LV1). Dans tous les cas, la structure préétablie des bulletins n'étant pas tout à fait adaptée aux spécificités des enseignements de section internationale, il convient d'être attentif aux éléments suivants :

---

\* Sous certaines conditions, l'Allemagne et l'Espagne accordent toutefois aux titulaires de l'OIB (allemande ou espagnole) leur diplôme de fin d'études secondaires (respectivement l'*Abitur* et le *Bachiller*).

- la note de LV1, quand elle est présente, correspond à une note de littérature en langue étrangère (de type essai, dissertation ou commentaire) et non de langue ; elle peut se référer à une note orale ou écrite ; les appréciations des enseignants permettent de mieux comprendre la situation particulière à chacun ;
- en dehors des sections chinoises, les notes et appréciations concernant l'histoire-géographie portent sur la discipline enseignée en langue étrangère.

### Les sections internationales en bref

Un dispositif mis en place par le ministère de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires

Des sections implantées à l'école, au collège et au lycée (public et privé sous contrat)

**463** sections en 2015 réparties sur **273** écoles et établissements en France et dans l'enseignement français à l'étranger

Des sections existant dans **16** langues et cultures différentes en coopération avec **19** partenaires étrangers

La possibilité d'obtenir l'option internationale du diplôme national du brevet et l'option internationale du baccalauréat (OIB)

La liste des sections internationales est mise à jour annuellement par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

### ■ EN SAVOIR PLUS

<http://eduscol.education.fr/sections-internationales>